

COMMUNE DE BON-ENCOTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 18 septembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 11 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mr MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mr DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr RAYSSAC Pascal, Mr VINCENT Jeanne.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur BORDES Michel pouvoir à Madame VERLHAC Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Monsieur SIMONITI Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

2019.62 OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATION D'ORANGE SUR LA RUE ANATOLE FRANCE, CONVENTION DE MANDAT AVEC SDEE 47.

VOTE : Pour : 27

Mes chers collègues,

1- Exposé des motifs :

Dans le cadre de la poursuite du réaménagement de la rue Anatole France, par l'Agglomération d'Agen et notre Commune, il convient de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur Orange.

Tronçon réaménagé de 600ml depuis le ponceau Toulza au giratoire de Redon

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention-cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47) et Orange, concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de

communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par des travaux successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Cette opération d'enfouissement télécom dont le coût est estimé à **14 377.25€ TTC** (travaux génie civil et frais d'études) bénéficie :

- D'une participation financière d'Orange d'un montant de **2 092.80€ TTC**
- D'une participation financière du SDEE 47 d'un montant de **2 875.45€ TTC**

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à la charge de la Commune s'élève à **9 409.00€ TTC**.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, après en avoir délibéré de :

- **DECIDER** de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur Orange.
- **DECIDER** de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, secteur **Rue Anatole France** au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47).
- **APPROUVER ET AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat en **ANNEXE 5** de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la Commune et le SDEE 47,
- **D'ENGAGER** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur Orange.

DECIDE de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, secteur **Rue Anatole France** au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47).

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat en annexe de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la Commune et le SDEE 47,

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 24 septembre 2019

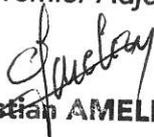
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Le Premier Adjoint,


Christian AMELING

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20190918-201962-DE
Date de télétransmission : 24/09/2019
Date de réception préfecture : 24/09/2019